



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application des paragraphes 50 et 52 de la résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport traite des principaux faits survenus en République démocratique du Congo depuis mon rapport du 28 juin 2016 ([S/2016/579](#)) ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il indique également dans quelle mesure la Mission est prête à faire face aux menaces pesant sur la sécurité et à constater et signaler les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans le cadre des prochaines élections.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le dialogue national proposé par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a débuté le 1^{er} septembre. La période qui a précédé le début du dialogue a été marquée par des tensions persistantes entre la coalition au pouvoir et une partie importante de l'opposition et de la société civile quant au dialogue national et au processus électoral. Les modalités, les objectifs et les conditions préalables du dialogue national sont demeurés sources de dissensions entre les partis politiques et en leur sein, avec cependant de légères différences. Le choix du facilitateur du dialogue reste controversé, certains dirigeants de l'opposition rejetant la nomination par la Commission de l'Union africaine de l'ancien Premier Ministre togolais, Edem Kodjo, en tant que Facilitateur du dialogue national de l'Union et appelant les partenaires internationaux à jouer un plus grand rôle en matière de facilitation.

3. Le 29 juin, à la veille de la célébration du cinquante-sixième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo, le Président a fait un discours à la nation dans lequel il a dénoncé les ingérences étrangères constantes dans les affaires intérieures du pays, exhorté le Facilitateur à mener les consultations à leur terme et à engager le dialogue national le plus tôt possible et



demandé à la population de participer au processus d'inscription électorale qui allait avoir lieu. Le même jour, il a promulgué l'amendement à la loi électorale régissant l'inscription des électeurs, qui prévoit l'inscription sur les listes des personnes ayant atteint l'âge légal de voter depuis les élections générales de 2011, ainsi que des électeurs congolais vivant à l'étranger.

4. Les clivages ont continué de s'accroître en ce qui concerne le respect des dispositions constitutionnelles. Le 30 juin, le dirigeant du parti d'opposition l'Union pour la démocratie et le progrès social et de la coalition d'opposition le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, Etienne Tshisekedi, a souligné, dans une déclaration, la nécessité de tenir l'élection présidentielle dans les délais prévus par la Constitution. Le 6 juillet, à Bruxelles, M. Tshisekedi et le candidat à la présidence, Moïse Katumbi, auraient affirmé que le Président devrait démissionner à la fin de son mandat le 19 décembre, conformément à la Constitution. Le 11 juillet, le Secrétaire général du parti au pouvoir, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, Henri Mova, a noté devant des journalistes qu'il n'y aurait pas de gouvernement de transition après le 19 décembre puisque la décision de la Cour constitutionnelle du 11 mai avait posé les fondements juridiques du maintien en fonctions du Président jusqu'à l'investiture du Président élu. Il a indiqué que le peuple pourrait être amené à se prononcer sur la question d'un troisième mandat présidentiel.

5. La coalition au pouvoir et les mouvements de l'opposition ont organisé des rassemblements politiques à Kinshasa et dans d'autres villes, en vue de rallier la population à leurs prises de position sur le dialogue national et le processus électoral. Le 27 juillet, M. Tshisekedi est rentré à Kinshasa après s'être absenté pendant deux ans pour des raisons de santé. Il a été accueilli par un grand nombre de sympathisants, environ 10 000 selon les estimations.

6. Le 29 juillet, lors d'une réunion à laquelle auraient assisté 65 000 personnes, la Majorité présidentielle a appelé à participer au processus d'inscription électorale et au dialogue national proposés par le Président. Le Secrétaire général du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie et Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, a rappelé l'importance du dialogue national pour la tenue d'élections pacifiques.

7. Le 31 juillet, une réunion du mouvement d'opposition, le Rassemblement, a eu lieu à Kinshasa sans incident. Plusieurs dizaines de milliers de personnes y auraient assisté. Dans son discours, le Président de l'Union pour la démocratie et le progrès social a exhorté la Commission électorale nationale indépendante à annoncer le 19 septembre que des élections présidentielle et législatives se tiendraient en novembre. Il a ajouté que le chef de l'État se rendrait coupable de haute trahison s'il restait en fonctions après la fin de son deuxième et dernier mandat le 19 décembre et a demandé la libération de tous les prisonniers politiques, comme condition préalable à la participation au dialogue.

8. Tout au long de la période à l'examen, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs se sont entretenus avec de multiples et diverses parties prenantes en vue de contribuer à apaiser les tensions et à instaurer les conditions propices à la tenue d'un dialogue national crédible et ouvert à tous, de façon à appuyer les efforts du Facilitateur. Cette volonté affichée s'inscrit dans le cadre de l'action menée par le Groupe d'appui au Facilitateur de l'Union africaine, qui a été créé le 4 juillet. Le

Groupe d'appui se compose de mon Envoyé spécial et de mon Représentant spécial ainsi que de représentants de l'Union européenne, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Groupe d'appui s'est réuni à Kinshasa le 23 juillet et le 4 août et a mené de vastes consultations avec les parties prenantes congolaises dans la même ville, du 2 au 5 août, pour appuyer l'ouverture du dialogue national, en application de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité.

9. Après la grâce présidentielle accordée à des prisonniers le 22 juillet, le Groupe d'appui a publié le 23 juillet un communiqué dans lequel il a réaffirmé qu'il importait d'ouvrir le dialogue national avant la fin du mois de juillet et a prié instamment toutes les parties congolaises de dialoguer dans le respect de la Constitution, des instruments juridiques pertinents de l'Union africaine et de la résolution 2277 (2016). Il a également approuvé l'idée de faire débiter le dialogue le 26 juillet et les travaux du Comité préparatoire le 30 juillet. Lors d'une conférence de presse tenue le 23 juillet à Kinshasa, le Facilitateur a annoncé que les travaux du Comité préparatoire commenceraient le 30 juillet. Le 24 juillet, le dirigeant de la coalition de l'opposition, le Rassemblement, a publié une déclaration dans laquelle il a dénoncé le communiqué du Groupe d'appui et récusé le Facilitateur. Le Rassemblement a fait valoir que les conditions préalables qu'il avait fixées, à savoir la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et la transformation du Groupe d'appui en un groupe de facilitateurs, n'avaient pas été satisfaites. Le 25 juillet, le Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, et le porte-parole du parti au pouvoir, la Majorité présidentielle, André Atundu, ont exprimé leur opposition à cette déclaration et réaffirmé leur soutien au Facilitateur. Le Président de la Commission de l'Union africaine et le Groupe d'appui ont de nouveau manifesté leur soutien au Facilitateur le 26 juillet et le 4 août, respectivement.

10. À la suite des démarches effectuées par le Facilitateur, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont engagé le Gouvernement à instaurer des conditions propices à la tenue d'un dialogue ouvert à tous, et une grâce présidentielle a été accordée à des militants et des défenseurs des droits de l'homme, dont neuf ont été libérés de prison. Parmi eux figuraient six membres des mouvements Filimbi et Lutte pour le changement. Deux organes de presse affiliés aux dirigeants de l'opposition du Mouvement de libération du Congo et de l'Union pour la nation congolaise ont également pu reprendre leurs activités.

11. Du 23 au 27 août, le Comité préparatoire s'est réuni, a achevé ses travaux, en déterminant où aurait lieu le dialogue national, selon quel ordre du jour et avec quels participants, et a approuvé le plan de route du dialogue et le quota de représentation des différentes catégories d'acteurs politiques. Si certains partis politiques et certaines organisations de la société civile ont pris part au processus, les mouvements d'opposition Dynamique de l'opposition et Rassemblement ont boycotté les réunions du Comité. Le 29 août, à Kinshasa, M. Tshisekedi a publié un communiqué au nom du Rassemblement, qui appelait la population à rejeter l'issue d'un « pseudo-dialogue contraire à l'Accord de Sun City et à la Constitution » et à participer à des manifestations pacifiques à partir du 1^{er} septembre. Par ce communiqué, il a également appelé le peuple congolais à organiser des manifestations le 19 septembre pour que soit annoncée sans tarder la tenue de l'élection présidentielle en novembre.

12. La question de la participation au dialogue national a semé la discorde au sein des coalitions de l'opposition. Des dissensions sont ainsi apparues à l'intérieur du mouvement Dynamique de l'opposition. Après avoir d'abord hésité, le Mouvement de libération du Congo s'est finalement rallié à la position du Rassemblement, bien que certains représentants du parti à l'Assemblée nationale aient décidé de participer au Comité préparatoire. L'Union pour la nation congolaise a décidé de prendre part au dialogue, ce qui lui a valu d'être expulsée de la Dynamique de l'opposition. Le Secrétaire général de l'Union, Jean-Bertrand Ewanga, et son secrétaire général adjoint, Claudel-André Lubaya, ont démissionné pour protester contre la décision du chef du parti, Vital Kamerhe, de se joindre au processus. Ils ont été renvoyés par la direction du parti le 3 septembre.

13. Des dissensions sont également apparues au sein de la direction de l'Union pour la démocratie et le progrès social, le dirigeant du parti, M. Tshisekedi, ayant démis Bruno Mavungu de ses fonctions de secrétaire général le 11 août en raison de divergences de vues relatives au dialogue national. Le 12 août, M. Mavungu a annoncé qu'il avait créé un nouveau parti, l'Union des démocrates pour la renaissance du Congo, tandis que certains membres du groupe parlementaire « Union pour la démocratie et le progrès social et alliés » à l'Assemblée nationale décidaient de prendre part au dialogue. Le 29 août, cinq partis politiques ont décidé de quitter le Rassemblement pour protester contre ce qu'ils jugeaient être l'influence excessive de « soi-disant nouveaux membres de l'opposition » (faisant allusion au Groupe des Sept) sur M. Tshisekedi et les prises de position du Rassemblement relatives au dialogue national. Ce groupe dissident a constitué la coalition du Front national et annoncé qu'il participerait au dialogue national.

14. Dans le contexte de ces tensions et manœuvres politiques, la Conférence épiscopale nationale du Congo a appuyé les efforts du Facilitateur en invitant diverses parties prenantes congolaises à élargir la participation au dialogue. Le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, a tenu plusieurs réunions à Brazzaville avec des acteurs de l'ensemble de la classe politique en République démocratique du Congo et le Facilitateur, afin de favoriser la tenue d'un dialogue plus ouvert. Le 2 septembre, le Président s'est rendu à Kinshasa et s'est entretenu avec le Président de la République démocratique du Congo, des membres du Rassemblement, mon Représentant spécial et des diplomates. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont été en relation avec le Président de la République du Congo pour coordonner les efforts visant à accroître la représentativité et la crédibilité du dialogue dans ce pays.

15. Le 17 septembre, la Commission électorale nationale indépendante a demandé à la Cour constitutionnelle de reporter la date des élections car elle n'était pas en mesure d'annoncer la tenue d'élections présidentielles et législatives au mois de novembre, ainsi que le prévoyait la Constitution.

16. Le 19 septembre, des partisans de l'opposition ont manifesté dans plusieurs villes de la République démocratique du Congo, le Rassemblement ayant demandé que des élections aient lieu en novembre et que le Président de la République démocratique du Congo quitte ses fonctions le 19 décembre au plus tard. Les manifestations qui ont eu lieu à Kinshasa ont été entachées de violences, la police tirant des balles réelles et du gaz lacrymogène sur des manifestants qui auraient tenté de modifier le parcours convenu et lancé des pierres contre des policiers. Le siège de plusieurs partis politiques affiliés à la Majorité présidentielle, y compris

des locaux du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, qui est celui du Président, ont été incendiés. D'après les enquêtes menées par la MONUSCO, au moins 49 personnes, dont un policier, ont été tuées et 127 autres blessées, et les forces de sécurité ont arrêté environ 299 manifestants, journalistes et défenseurs des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. Le 20 septembre, à Kinshasa, les sièges de l'Union pour la démocratie et le progrès social, du Mouvement de libération du Congo et des Forces novatrices pour l'union et la solidarité ont été attaqués. Trois personnes ont été tuées et six autres blessées lors de la mise à feu du siège de l'Union. Deux bâtiments publics auraient également été saccagés et incendiés.

17. Le même jour, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies ont publié des déclarations dans lesquelles ils appelaient les forces de sécurité à faire preuve de la plus grande retenue, soulignaient que le Gouvernement devait veiller au respect des droits fondamentaux et exhortaient les dirigeants politiques à régler leurs différends par le dialogue et d'autres moyens pacifiques. La MONUSCO a invité les autorités à insister sur la nécessité d'éviter que la police fasse un usage excessif de la force et à appeler à l'apaisement des tensions. La Mission a également effectué des patrouilles de jour et de nuit pour surveiller la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme.

18. Compte tenu des actes de violence commis à Kinshasa, le Facilitateur a suspendu, le 19 septembre, les pourparlers sur le dialogue national. Le 20 septembre, la Conférence épiscopale nationale du Congo a suspendu sa participation au dialogue, faisant savoir que les circonstances n'étaient pas propices aux concertations. Des représentants de l'opposition ont également cessé d'y participer, invoquant les mêmes raisons. Le 23 septembre, le dialogue a brièvement repris, avec la participation du chef de l'opposition, M. Kamerhe. Le Facilitateur a communiqué un projet d'accord aux participants. Les pourparlers étaient gelés au 29 septembre.

19. Au cours de la période considérée, le Président s'est rendu dans plusieurs provinces, notamment le Haut-Katanga, le Maniema, le Nord-Kivu, le Tanganyika et la Tshopo. Si les visites à Lubumbashi (Haut-Katanga), Kalemie (Tanganyika), Kindu (Maniema) et Kinsangani (Tshopo) visaient à rallier la population au processus de dialogue national et d'inscription sur les listes électorales, celles effectuées à Beni, Buleusa, Butembo, Miriki, Goma et Rutshuru (Nord-Kivu) avaient pour objet d'évoquer les problèmes d'insécurité et de démontrer la mobilisation du Gouvernement dans ce domaine.

B. Évolution de la situation électorale

20. Le calendrier du processus d'inscription des électeurs figurait à l'ordre du jour du dialogue national, et des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'examen du cadre législatif et la préparation de la révision des listes électorales. Le 4 août, le Président a déclaré publiquement que le calendrier électoral révisé ne serait publié qu'à la fin du processus d'inscription, une déclaration qui a suscité des critiques de l'opposition. D'après la Commission électorale nationale indépendante, la phase d'inscription des électeurs devrait durer 16 mois. La Dynamique de l'opposition et le Rassemblement ont publié des déclarations mettant en garde la Commission

contre les risques que présentait, sur le plan politique, le report des élections au-delà des échéances constitutionnelles.

21. Le 31 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a lancé la phase pilote de l'inscription des électeurs à Gbadolite (province du Nord-Ubangi), qui devait se terminer à la fin du mois d'octobre. Au 30 août, près de 120 000 électeurs s'étaient déjà inscrits dans 365 des 412 bureaux. La Commission électorale s'est fixée comme objectif d'obtenir l'inscription de quelque 850 000 électeurs dans la province. La MONUSCO fournit une assistance technique et logistique lors de la phase pilote d'inscription, notamment en transportant par voie aérienne du matériel et en mettant à disposition des entrepôts. Elle a également fini de planifier l'appui qu'elle apportera à la révision des listes électorales, à savoir une assistance technique et un soutien logistique aux fins de la distribution de près de 22 000 kits d'inscription à 16 pôles, 107 antennes de la Commission et 18 000 centres d'inscription.

22. Le 15 juillet, le Gouvernement avait déboursé 120 des 300 millions de dollars des États-Unis qu'il s'était engagé à verser à la Commission électorale nationale indépendante en 2016 aux fins de la préparation des élections. Le fonds commun multipartenaires pour le Projet d'appui au cycle électoral au Congo, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, n'était encore financé qu'à hauteur d'environ 6 %, le budget nécessaire à l'appui au processus électoral ayant été estimé à 123,3 millions de dollars des États-Unis.

C. Sécurité

23. Dans l'est de la République démocratique du Congo, la population civile est demeurée à la merci de la violence armée, qui a eu pour effet d'accroître les déplacements de population et l'insécurité. Les opérations menées conjointement par la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont contribué à endiguer la violence, la coopération avec ces dernières s'étant améliorée.

24. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), des membres présumés des Forces démocratiques alliées ont attaqué des civils à maintes reprises. Le 5 juillet, des éléments armés non identifiés, qui appartiendraient à ce groupe, ont tué neuf civils dans le village de Tenambo. Avec l'appui de la MONUSCO, les FARDC ont mené une opération contre les assaillants et en auraient tué huit. Les affrontements se sont également poursuivis entre les forces armées et des éléments présumés des Forces démocratiques alliées, ces derniers portant parfois des uniformes des FARDC, en particulier dans les environs de l'ancien fief du groupe, le « triangle », dans la région d'Abyalose, ainsi qu'à proximité de Mayi-Moya. Le 30 juillet, les FARDC, qui bénéficiaient de l'appui de la MONUSCO, ont combattu des personnes soupçonnées d'appartenir aux Forces démocratiques alliées à l'est d'Oicha. Deux soldats des FARDC ont été tués et deux autres blessés, tandis qu'un membre de la MONUSCO a été légèrement blessé. Trois éléments présumés de ce groupe ont été tués et deux autres faits prisonniers par les FARDC. Le 8 août, ces dernières ont lancé une opération coordonnée avec la MONUSCO contre les Forces démocratiques alliées dans la zone du triangle à Abyalose, au cours de laquelle cinq membres des FARDC et un Casque bleu ont été blessés. À la faveur de cette opération, un important camp du groupe a été saisi et occupé par les FARDC le

13 août. Un hélicoptère de la MONUSCO a été touché par trois balles alors qu'il tentait d'effectuer une évacuation médicale dans le secteur mais a réussi à atterrir en sécurité. La MONUSCO a été directement prise pour cible, notamment lorsque, le 4 août, des personnes soupçonnées d'appartenir aux Forces démocratiques alliées ont tiré des roquettes en direction de la base de la MONUSCO à Semliki. Sous l'effet de ces opérations répétées, les éléments des Forces démocratiques alliées ont poursuivi leurs déplacements vers le nord, notamment dans la province de l'Ituri.

25. Le plus grave épisode de violence a eu lieu le 13 août, lorsque des membres présumés des Forces démocratiques alliées ont massacré au moins 50 civils, dont 15 femmes et deux enfants, dans les secteurs de Rwangoma et de Beni, à la périphérie du parc national des Virunga. Déguisés en gardes forestiers, les assaillants ont dressé une barrière à l'entrée du parc, près de Païda, où ils ont détenu, ligoté et tué des agriculteurs qui rentraient chez eux. Ils se sont ensuite dirigés vers Rwangoma, incendiant des maisons et tuant d'autres civils en chemin. Les FARDC et la MONUSCO ont renforcé leurs positions dans les zones de Beni et Rwangoma le lendemain. À Rwangoma, une patrouille de vérification de la MONUSCO s'est vu refuser l'accès au lieu du massacre par une foule en colère qui lui reprochait de ne pas avoir agi. Le 15 août, une équipe de haut niveau de la MONUSCO s'est rendue à Rwangoma pour évaluer la situation, suivie, le 16 août, par une équipe multidisciplinaire qui a analysé la réaction de la Mission. Une délégation gouvernementale de haut niveau dirigée par le Premier Ministre, Augustin Matata Ponyo, s'est rendue à Goma et à Beni les 15 et 16 août pour évaluer la situation et examiner la réaction des forces de sécurité nationales face à la menace que font peser les Forces démocratiques alliées. Une réunion du Conseil de défense nationale a été organisée à Goma le 16 août. Les dirigeants des FARDC ont restructuré le commandement de l'Opération Sukola I en vue de renforcer l'efficacité des opérations menées contre les Forces démocratiques alliées.

26. À la suite des massacres attribués aux Forces démocratiques alliées, la société civile et l'opposition politique ont accusé le Gouvernement et la MONUSCO de ne pas suffisamment protéger la population civile. Les tueries ont également engendré des mouvements de contestation populaire. Des associations de jeunes et de la société civile ont rassemblé plus de 2 000 manifestants qui ont protesté contre ce qu'ils jugeaient être l'inaction des FARDC et de la MONUSCO et ont défilé le 17 août de Butembo à Beni, où des affrontements avec la police ont eu lieu. Au moins deux civils et un policier ont été tués, plusieurs civils blessés par balle par la police, et les manifestants ont incendié une dizaine de maisons. Les autorités ont arrêté au moins une centaine de manifestants, qui ont ensuite été libérés. Les attaques ont donné lieu à des actes de vengeance dans la population, mais aussi à des représailles des FARDC contre des civils considérés comme des collaborateurs des assaillants. Deux femmes ont été brûlées vives par une foule en colère à Butembo, tandis que six civils ont été enlevés et tués par les FARDC dans la région de Ruwenzori.

27. Les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda et leurs alliés continuent de faire peser une grave menace sur la population civile du Nord-Kivu, malgré la poursuite, sous la direction des FARDC, de l'Opération Sukola II, qui vise à les neutraliser. Selon certaines sources, les tensions se seraient aggravées au sein du groupe, la structure de commandement s'étant scindée après la création du Conseil national pour le renouveau et la démocratie, dirigé par l'ancien commandant du groupe, Wilson Irategeka. Cette scission a également donné lieu à

des affrontements violents entre les deux camps, les 29 et 30 juillet, aux alentours de Bibwe, située au nord-ouest de Kitshanga (territoire de Rutshuru).

28. Les tensions intercommunautaires demeurent à l'origine de violences de plus en plus nombreuses dans le Nord-Kivu. La poursuite des activités des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, la présence croissante des groupes rebelles Maï-Maï et les combats entre ces divers groupes selon des clivages ethniques ont envenimé la situation, contribuant à la détérioration générale des conditions de sécurité ainsi qu'à de nouveaux déplacements de population. Ce sont maintenant les territoires de Rutshuru et de Lubero (plutôt que ceux de Walikale et Masisi) qui sont le théâtre de violences, du fait de l'aggravation des conflits intercommunautaires entre les peuples hunde, hutu et nande. Du 3 au 8 août, dans le secteur de Kiribizi, près de Nyanzalé, dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), les attaques menées par des groupes maï-maï (principalement les Maï-Maï Mazembé et les Maï-Maï Nyatura) et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda contre la population civile selon les clivages ethniques auraient conduit à la mort de cinq Hutus, deux Hundes et 11 Nandes parmi les civils, l'incendie de plus de 90 maisons et le déplacement de quelque 8 000 civils, dont 300 ont cherché refuge aux alentours d'une base de la MONUSCO à Rwindi.

29. Les groupes maï-maï qui se livrent au braconnage et à l'exploitation illégale de ressources naturelles ainsi que les enlèvements contre rançons effectués par des Maï-Maï et des éléments présumés des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda sont demeurés des causes d'insécurité dans le territoire de Rutshuru. Les 13 et 14 juillet, du fait de la coopération établie entre les forces de sécurité congolaises et la MONUSCO, qui visait à prévenir les activités illégales dans le parc national des Virunga, des membres du groupe Maï-Maï Charles ont tiré sur des hélicoptères de la MONUSCO et incendié un poste des FARDC situé près du parc.

30. Dans le Sud-Kivu, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre des groupes maï-maï, les Raiya Mutomboki entre autres, dans les territoires de Fizi, Mwenga, Shabunda et Uvira. Dans le territoire de Fizi, les activités des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda et les affrontements directs entre celles-ci et des éléments armés venant du Burundi se sont avérés particulièrement dangereux pour les civils. Si les FARDC ont indiqué avoir progressé dans la lutte contre les principaux groupes maï-maï pendant la période considérée, cela n'a jusqu'à présent abouti à aucun désarmement important. L'exploitation minière illégale dans le territoire de Shabunda demeure une source d'instabilité, du fait des groupes armés qui y participent.

31. Dans la province d'Ituri, des éléments de la Force de résistance patriotique de l'Ituri ont de nouveau attaqué des civils et pillé des villages, 47 attaques perpétrées contre la population ayant été dénombrées pendant le seul mois de juillet. Les opérations menées par les FARDC contre ce groupe, avec le soutien de la MONUSCO, ont permis de démanteler 11 camps de la Force de résistance patriotique de l'Ituri. Dans le territoire de Mambasa, l'arrivée de nombre de Hutus et de Nandes ayant fui le Nord-Kivu, en partie du fait des violences commises dans le territoire de Beni, ont intensifié les tensions interethniques. Une nouvelle coalition maï-maï, l'Union des patriotes pour la libération du Congo, a été créée et a pris pour cibles des postes isolés des FARDC. Dans ces conditions, le retour sporadique dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu d'ex-combattants des camps nationaux de désarmement, de démobilisation et de

réinsertion de Kamina et Kitona, sans appui adéquat à la réintégration au sein de leur localité d'origine, présente de graves risques pour la sécurité, car il est probable qu'ils soient de nouveau recrutés par la Force de résistance patriotique de l'Ituri et d'autres groupes.

32. Dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé, l'Armée de résistance du Seigneur a intensifié ses activités, certains de ses éléments originaires du Soudan du Sud et de la République centrafricaine continuant de s'infiltrer dans ces zones. Le renforcement de la présence de l'Armée de résistance du Seigneur dans cette région s'explique en partie par les pressions militaires qu'exerce dans les pays voisins la Force régionale d'intervention de l'Union africaine dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Cette dernière a continué de tendre des embuscades à des civils et de les maltraiter le long des deux principaux axes des territoires de Dungu et Niangara, ainsi que dans le territoire d'Ango. Elle a également libéré 18 personnes enlevées dans le territoire d'Ango, un autre prisonnier ayant réussi à s'échapper. La MONUSCO a rapatrié en Ouganda et au Soudan du Sud sept proches de membres de ce groupe et en a remis huit autres au Comité international de la Croix-Rouge pour que leur famille soit localisée et qu'ils soient rapatriés.

33. Le 15 août, la Mission a été avertie de la présence de l'ancien Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, ainsi que de plusieurs centaines d'éléments armés et d'un certain nombre de civils dans le parc national de la Garamba (province du Haut-Uélé). À la demande du Gouvernement, la Mission a coordonné l'extraction de M. Machar, de sa femme et de son fils, ainsi que de 10 autres personnes, pour raisons humanitaires. Depuis, la MONUSCO a évacué 755 membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition qui se trouvaient dans le parc et dont l'état de santé était jugé critique et a collecté 134 armes et munitions. La Mission a remis 117 personnes, dont M. Machar, aux autorités congolaises. Au 20 septembre, il restait 633 personnes dans les locaux de la MONUSCO.

34. Dans la province du Tanganyika, les Maï-Maï Kata Katanga ont multiplié leurs activités, prenant désormais pour cibles les forces de sécurité et intensifiant leurs attaques. Au moins 10 incidents ont été signalés en juillet et 4 en août, dont des attaques contre des commissariats de la police nationale et des postes des FARDC, au cours desquelles six membres des Maï-Maï ont été tués et six autres faits prisonniers. Quatre civils, un chef local et un agent de la police nationale ont également été tués. Il a également été fait état du recrutement d'un grand nombre d'enfants au sein du groupe le 31 juillet dans le village de Kyalwa.

D. Protection des civils et neutralisation des groupes armés

35. La coopération avec les FARDC a continué de s'améliorer, les dirigeants de ces forces ayant ordonné à leurs troupes de coopérer avec la MONUSCO afin de neutraliser tous les groupes armés d'ici à décembre 2016.

36. La MONUSCO a privilégié la protection des civils, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle a poursuivi ses efforts visant à neutraliser les principaux groupes armés et a mis de nouveau l'accent sur la mobilisation politique, l'amélioration des analyses et les stratégies politiques et militaires ciblées. Elle a mené des patrouilles de jour et de nuit ainsi que des

missions d'évaluation conjointes, et a rendu visite aux équipes mixtes de protection des civils des provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, où la situation est préoccupante. La MONUSCO a également intensifié ses activités en matière de relations avec la population et d'alerte rapide : elle a renforcé ses capacités d'analyse, s'est servie des réseaux sociaux et a mis en place deux lignes téléphoniques gratuites pour que les civils puissent donner l'alerte dans les zones les plus touchées par les Forces démocratiques alliées. Le système de réseau d'alerte locale a transmis en moyenne 225 messages d'alerte rapide par mois, soit une hausse de 18 % par rapport à la période précédente, qui s'explique principalement par l'intensification des activités des groupes armés au cours de cette période ainsi que les opérations militaires menées contre les Forces démocratiques alliées et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda. Le Gouvernement ou la MONUSCO, ou parfois les deux, ont répondu à près de 90 % de ces alertes; celles qui sont restées sans réponse provenaient de zones dans lesquelles l'État disposait de peu de moyens ou la MONUSCO n'était pas présente.

37. Dans la région de Beni (Nord-Kivu), la Mission a continué de renforcer ses capacités d'analyse grâce à une meilleure intégration entre les civils et les effectifs militaires et de police, qui s'est traduite par l'amélioration des interventions visant à protéger la population. Cela a permis à la MONUSCO d'intervenir plus rapidement à l'appui des FARDC en vue de repousser les tentatives d'attaque effectuées par des éléments soupçonnés d'appartenir aux Forces démocratiques alliées. Le 30 juillet, une alerte lancée par la population civile dans le village d'Oicha a été suivie d'une intervention immédiate des FARDC, qui se sont rapidement déployées dans la zone. La MONUSCO a fourni un appui à l'opération Usalama menée par les FARDC dans la zone d'Eringeti au début du mois d'août, en vue de chasser les Forces démocratiques alliées de positions clés, dont leur camp « Garlic », et de les remplacer par la protection durable des FARDC. La Mission a adopté de nouvelles tactiques, en privilégiant les patrouilles à pied pour mieux apprécier la situation et être plus visible dans les zones où des civils sont en danger. Cependant, des problèmes persistent en matière de couverture géographique, de mobilité et de circulation de l'information, ce qui limite la capacité de la MONUSCO et des forces de sécurité nationales de contrer la violence, l'instabilité, les violations des droits de l'homme et les déplacements de population dans l'est de la République démocratique du Congo. En outre, la stratégie intégrée de lutte contre l'insécurité urbaine mise en œuvre à Beni a été étendue à Oicha et transposée également à Goma, Bunia et Uvira.

38. La MONUSCO a pris plusieurs mesures visant à protéger les civils et à réduire la menace posée par les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, notamment en apportant son appui à l'Opération Sukola II. En particulier, la MONUSCO a directement aidé les opérations menées par les FARDC contre les éléments du groupe armé présents dans le territoire de Rutshuru, avec la participation des contingents de la MONUSCO à Kanyabayonga et Nyanzale. À la fin du mois de juin, la MONUSCO a fourni un appui par voie aérienne et terrestre aux opérations menées contre des positions des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda dans le Nord-Kivu. En outre, à la suite de l'assassinat de neuf civils à Kibirizi, en août, la MONUSCO s'est déployée à titre provisoire dans des zones stratégiques pour assurer la sécurité de la population civile.

39. Dans le contexte de la montée des tensions interethniques, la MONUSCO a facilité des visites de haut niveau, effectuées notamment par le chef de l'État et le Ministre de l'intérieur, dans le secteur de Buleusa, à la suite des actes de violence commis à l'encontre de personnes déplacées appartenant à la communauté hutue. Cela a donné lieu à une cérémonie de réconciliation le 23 juillet. On s'efforce actuellement d'élaborer avec les organisations humanitaires une stratégie globale visant à remédier aux causes profondes du conflit.

40. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'aider la MONUSCO à protéger les civils et à stabiliser la situation en détruisant 5 645 restes explosifs de guerre, 470 armes et 21 608 munitions de petit calibre. Il a fourni l'infrastructure nécessaire à l'entreposage d'armes dans des conditions de sécurité, ainsi que des conseils techniques et une formation à la gestion des armes et des munitions à la police nationale de Bukavu (Sud-Kivu) et de Bunia (Ituri).

E. Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

41. L'action menée au titre du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration III a porté sur le retour des ex-combattants dans leurs localités d'origine, même si les préparatifs ont été insuffisants. À la suite des violences qui ont éclaté le 15 juin dans le camp de réinsertion de Kamina, le Gouvernement a transféré, entre la fin du mois de juin et le 23 juillet, 688 ex-combattants et des membres de leur famille depuis les camps de réinsertion de Kamina et de Kitona vers des localités situées dans l'est de la République démocratique du Congo. La MONUSCO surveille de près le retour des ex-combattants en vue de minimiser toute répercussion négative que celui-ci pourrait avoir. Les tensions demeurent vives parmi les 3 591 ex-combattants et les 559 membres de leur famille qui sont toujours dans les deux camps de réinsertion, en attendant leur réintégration dans leurs localités d'origine.

42. Le nombre de redditions parmi les groupes armés étrangers, notamment les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, est demeuré relativement constant depuis la dernière période considérée. Depuis le 29 juin, 36 combattants étrangers (31 des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, 2 de l'Armée de résistance du Seigneur et 3 des Nyatura) ainsi que 2 enfants associés à des groupes armés et 64 membres de leur famille ont été rapatriés. La récente scission au sein des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda n'a pas entraîné un nombre important de redditions mais a principalement servi à renforcer la détermination des éléments du noyau dur à rester sur place et à se battre. Depuis le 29 juin, la MONUSCO a traité les dossiers de 37 combattants congolais (6 des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, 23 des Nyatura et 8 des Maï-Maï), de 63 enfants associés à des groupes armés et de 17 membres de leur famille.

43. La MONUSCO a continué d'apporter une assistance nécessaire à la survie de 1 322 combattants des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda et de membres de leur famille dans des camps de transit à Kanyabayonga (Nord-Kivu) et à Walungu (Sud-Kivu), ainsi que dans le camp géré par les autorités à Kisangani (Tshopo).

F. Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

44. La MONUSCO a continué d'aider les autorités à appliquer des plans et des stratégies en vue de la stabilisation des provinces, dont le financement a été assuré par le Fonds pour la consolidation de la paix et les Gouvernements néerlandais, norvégien et britannique. La mise en place de mécanismes de gouvernance dans le cadre du Fonds de cohérence pour la stabilisation témoigne de l'attachement inébranlable du Gouvernement, des partenaires internationaux et de l'ONU à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Le 18 juillet, le Conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale pour le Sud-Kivu a approuvé le programme de stabilisation pour les plaines de Rusizi (territoire d'Uvira). Les Conseils d'administration des fonds d'affectation spéciale pour les Nord et Sud-Kivu ont été mis en place et le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale pour l'Ituri a été créé le 10 août. Le 2 août, le Ministère de la planification a approuvé le Manuel des procédures en vue du Fonds de cohérence pour la stabilisation, qui servira de socle à une gestion transparente des fonds et à la protection des investissements faits par les donateurs.

45. Le 8 août, la MONUSCO a créé un groupe de travail qui fournira des conseils et un appui technique aux autorités en prévision de la mise en place d'un système de gardiens de prison, comme l'envisageait la réforme de la justice nationale, ainsi que de la formation d'unités spécialisées de la police pour assurer la sécurité dans les établissements pénitentiaires pendant une période de trois ans. La Mission a élaboré un plan d'action en vue de la mise en place de l'organe interministériel national qui sera chargé de créer un corps d'agents spécialisés de la police pénitentiaire, qui puissent intervenir en cas d'évasions endémiques et veiller à la sécurité des délinquants.

G. Situation des droits de l'homme

46. Du 1^{er} juillet au 31 août, la MONUSCO a recensé 776 allégations de violations des droits de l'homme. On attribue aux agents de l'État la responsabilité de 480 violations présumées des droits de l'homme, qui ont entraîné la mort de 51 civils, et aux groupes armés la responsabilité de 296 violations présumées des droits de l'homme, qui ont entraîné la mort de 178 civils. La MONUSCO a étayé 135 allégations de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées au rétrécissement de l'espace démocratique dans l'ensemble du pays, ce qui porte le total à 563 violations au moins depuis janvier 2016, soit plus du double, comparé à 2015. Lors de sa visite en République démocratique du Congo du 18 au 21 juillet 2016, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait siennes les préoccupations suscitées par une tendance de plus en plus nette en matière de rétrécissement de l'espace politique, tout en prenant note également de la situation des prisonniers politiques, du recours excessif à la force par la police nationale et de la manipulation de la justice, en particulier dans des affaires concernant des chefs de l'opposition et des représentants de la société civile. Il a également été constaté pendant la période considérée que les défenseurs des droits de l'homme étaient de plus en plus visés.

47. Aucun incident majeur n'a été signalé au cours des manifestations de l'opposition, qui se sont déroulées le 27 juillet, à l'occasion du retour à Kinshasa de M. Tshisekedi. Au moins 18 partisans de l'Union pour la démocratie et le progrès

social ont été cependant arrêtés et libérés par la suite, au cours d'événements analogues organisés dans d'autres villes du pays.

48. La MONUSCO a continué d'aider les autorités chargées de la justice militaire dans les enquêtes menées et les poursuites engagées à la suite d'infractions graves qui auraient été perpétrées par des membres des FARDC, de la Police nationale congolaise et de groupes armés. Au cours de la période considérée, la Mission a apporté son assistance au cours des audiences foraines qui se sont tenues à Gety (Ituri) dans le cadre du procès de 14 membres des FARDC qui auraient participé à des violations des droits de l'homme, commises en 2013 et 2014, lors d'opérations militaires contre la Force de résistance patriotique de l'Ituri. La MONUSCO a également apporté son aide aux autorités chargées de la justice militaire lors de deux missions menées dans le territoire de Beni (Nord-Kivu) pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme qui auraient été perpétrées par des membres présumés des Forces démocratiques alliées.

49. Le 15 juillet, le Tribunal de grande instance de Buta (Bas-Uélé) a repris les auditions qui avaient été suspendues pendant plus de trois ans, faute d'un nombre suffisant de juges dans la province. Grâce à l'action de mobilisation de la Mission, deux juges ont été nommés et un soutien a été fourni en vue du transfert du Président du Tribunal de Kinshasa à Kisangani. En juillet, la MONUSCO a organisé une série d'activités de renforcement des capacités s'agissant de l'arrestation et de la détention de 124 agents de la police judiciaire, de magistrats, d'avocats et de juges, dans les provinces du Tanganyika et de la Tshopo.

H. Violences sexuelles

50. En tout, 43 femmes (dont 24 filles) auraient été victimes de violences sexuelles commises en période de conflit. Les acteurs étatiques sont responsables de 44 % de ces violences et les groupes armés de 56 %. Les soldats des FARDC seraient responsables de 40 % des violations, tandis que les membres de la Force de résistance patriotique de l'Ituri, des Mai-Mai-Nyatura et des Mai-Mai Raïa Mutomboki seraient responsables, respectivement, de 33 %, 9 % et 7 % des violations.

51. La MONUSCO a aidé la Commission des FARDC sur la lutte contre les violences sexuelles à faire connaître le plan d'action des Forces et à le faire appliquer dans les provinces suivantes : Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tshopo. Du 19 juillet au 11 août, la MONUSCO a aidé la Commission à organiser quatre sessions de sensibilisation aux violences sexuelles à l'intention des commandants des FARDC de la troisième zone de défense. En tout, 200 commandants des FARDC ont signé un engagement en faveur de l'application d'une politique de tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles dans les rangs de l'armée, tout en s'attachant à prendre des mesures concrètes pour prévenir les crimes de violences sexuelles et y donner suite, conformément au plan d'action et au Communiqué conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, signé en mars 2013.

I. Protection de l'enfance

52. La MONUSCO a consigné 155 violations graves des droits des enfants. Cela représente une baisse par rapport à la période précédente au cours de laquelle 589 cas avaient été signalés. En tout, 115 enfants (104 garçons et 11 filles) ont été soustraits des groupes armés ou ont fui, contre 495 dans le précédent rapport. Les principaux groupes armés qui ont recruté des enfants sont la Force de résistance patriotique de l'Ituri (50), les Maï-Maï-Nyatura (16), l'Union des patriotes pour la défense des innocents (10), les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda-Forces combattantes Abacunguzi (9), les Maï-Maï-Yira (8) et les Maï-Maï Raiya Mutomboki (6). Dix enfants qui étaient précédemment associés à des groupes armés ont été libérés après avoir été détenus par les FARDC dans le Nord-Kivu (8) et le Sud-Kivu (2).

53. Le tribunal militaire de Bukavu a condamné un membre du Groupe de la protection de l'enfance de la Police nationale congolaise à 10 ans d'emprisonnement à la suite du viol d'une fille de 8 ans.

J. Situation humanitaire

54. La situation humanitaire a continué de se dégrader dans l'est de la République démocratique du Congo du fait de l'activité des groupes armés et de la recrudescence des violences intercommunautaires. On estime à 7,5 millions le nombre de personnes qui continuent d'avoir besoin d'une aide humanitaire, y compris quelque 1,7 million de déplacés. Près de 367 000 personnes ont été déplacées au premier semestre de 2016, dont 38 % dans le Nord-Kivu. Au 31 juillet, on comptait quelque 388 000 réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays, dont environ 245 000 du Rwanda, 95 000 de la République centrafricaine, 30 000 du Burundi et 15 700 du Soudan du Sud.

55. L'insécurité demeure un obstacle majeur à l'accès humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et continue d'entraver l'acheminement de l'aide aux personnes qui sont dans le besoin. Plusieurs embuscades tendues par des groupes armés à des voitures appartenant à des organisations non gouvernementales ainsi que des enlèvements ont été signalés. Le nombre d'incidents contre les agents de l'aide humanitaire a augmenté de 16 % depuis 2015.

56. Au 31 août, le Plan d'aide humanitaire de 690 millions de dollars avait été financé à hauteur de 43 %, soit un total de 295 millions de dollars, ce qui porte atteinte à toute intervention humanitaire.

K. Situation économique

57. La MONUSCO a constaté sur le plan macroéconomique une tendance à la baisse, du fait d'une diminution des prix des produits de base, ce qui a entraîné une contraction des ressources financières, qui a été tout particulièrement ressentie au niveau des provinces. Les fonctionnaires du Sud-Kivu ne reçoivent pas leurs traitements depuis huit mois, tandis qu'une baisse de 50 % des salaires a été annoncée le 24 août dans la province du Kongo central. Les problèmes financiers ont également empêché le Gouvernement de la province de la Tshopo d'entrer en fonctions. Le franc congolais a continué de se déprécier d'environ 0,7 % en juillet,

tandis que des signes de stabilisation étaient observés au 8 août. Les prévisions concernant les taux d'inflation annuels sont de 3,2 %, contre une cible de 4,2 %. C'est dans le secteur des télécommunications que l'envolée des prix a été la plus abrupte.

L. Évolution de la situation régionale

58. Le Président s'est employé à maintenir et améliorer les relations diplomatiques au niveau régional. Il s'est entretenu avec ses homologues ougandais et rwandais les 4 et 12 août, respectivement, pour resserrer la coopération bilatérale, y compris dans le domaine de la lutte contre les Forces démocratiques alliées et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, et accélérer le rapatriement des combattants de l'ex-Mouvement du 23 mars.

59. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et les représentants du mécanisme de suivi national ont continué de s'employer à faire progresser la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. L'accent a été mis tout particulièrement sur le fait de trouver une solution au rapatriement tardif des membres de l'ex-Mouvement du 23 mars, de donner aux femmes les moyens de participer effectivement à l'application de l'Accord-cadre et de resserrer les liens régionaux pour faciliter le dialogue national et la neutralisation des groupes armés.

60. Le 27 juin, les membres du mécanisme de suivi national ont organisé une réunion d'évaluation technique, en présence d'une délégation de l'ex-Mouvement du 23 mars, pour faire concorder les points de vue sur la libération de prisonniers du groupe, y compris la liste de ceux qui sont amnistiables, et débattre des mesures préliminaires à prendre pour arrêter un calendrier en vue de la mise en œuvre des Déclarations. Le 14 juillet, le coordonnateur du mécanisme, François Muamba, a présenté sa démission; il a été remplacé par le coordonnateur adjoint, Léon Engulu.

61. Le 20 juillet, les ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis à Nairobi pour évaluer les progrès et recenser les problèmes liés à la neutralisation des forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région, et renforcer la stratégie commune afin de juguler le commerce transfrontière illégal auquel se livrent les groupes armés. Les 1^{er} et 2 septembre, les Ministres de la défense congolais, kényan, ougandais et tanzanien se sont réunis à Kampala, sous l'égide du secrétariat de la Conférence, pour élaborer un mécanisme conjoint de suivi et tenir en échec la menace que représentent les Forces alliées démocratiques.

III. Déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et exécution de son mandat

A. Dialogue stratégique et élaboration d'un plan de retrait pour la Mission

62. La MONUSCO a continué d'œuvrer avec les autorités pour faire avancer l'élaboration d'une démarche conditionnelle en cas de réduction et de retrait de ses effectifs. La mise au point d'un accord technique de coopération d'un an entre la Mission et les FARDC a concouru à renforcer la planification et la conduite d'opérations militaires avec l'appui de la MONUSCO conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Des progrès ont également été accomplis concernant les programmes communs à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, composante clef du plan de transition de l'ONU en République démocratique du Congo.

B. Transformation de la Force

63. Des progrès ont été accomplis s'agissant du redéploiement de la Force dans le Nord-Kivu pour qu'elle soit mieux à même de faire face aux menaces que représentent les groupes armés et puisse protéger efficacement les civils, notamment par la mise en place d'une capacité de réserve à Goma et le redéploiement de la brigade d'intervention de la Force de Lubero et de Miriki vers le secteur de Beni. Des moyens continuent d'être mobilisés en prévision de la mise en place de bataillons à déploiement rapide dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Bien qu'une partie du matériel pour le premier bataillon à déploiement rapide attende d'être acheminée, certains éléments ont été positionnés à Bijombo (Sud-Kivu) pendant deux semaines, à la suite des tensions qui ont éclaté entre les ethnies Bafuliro et Banyamulenge. Les préparatifs continuent en prévision de l'arrivée du deuxième bataillon à déploiement rapide en février 2017. Un examen sera mené avant la fin de 2016. La Force a poursuivi les préparatifs en vue d'une transformation progressive des compagnies du génie, qui auront une efficacité renforcée grâce à une structure allégée et bénéficieront de capacités de protection complètes.

C. Préparatifs des élections

64. La MONUSCO a continué de renforcer ses capacités de surveillance et d'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace politique tout au long de la période considérée et d'améliorer globalement sa capacité de réaction, en vue de prévenir et d'atténuer les violences liées aux élections et d'y répondre de la manière la plus adaptée. La Mission a mis l'accent sur la prévention et arrêté des mesures prioritaires visant à appuyer les processus politiques et à instaurer un climat propice à des opérations électorales pacifiques et crédibles.

65. À cet égard, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont continué d'user de leurs bons offices pour promouvoir le dialogue parmi toutes les parties prenantes, qui est le meilleur moyen de réduire les risques de violence et

d'instabilité politique au cours des prochains mois. Dans son action de mobilisation concernant le respect des droits constitutionnels, des libertés fondamentales et des droits de l'homme, la Mission a visé notamment les acteurs gouvernementaux au niveau des collectivités et des provinces, les forces de sécurité et la société civile, y compris les principaux groupes de femmes et de jeunes. La Mission a continué de s'employer à mettre en place des équipes mobiles civiles de surveillance et de communication de l'information à Kinshasa, Goma et Lubumbashi, qui soient prêtes à se déployer à bref délai, dans des secteurs particulièrement vulnérables aux violences électorales et dans ceux où la MONUSCO n'a pas de présence.

66. La Mission a continué de renforcer les capacités de la police nationale pour qu'elle puisse assurer l'ordre public, sans recourir à une force meurtrière, et d'accroître la sensibilisation à l'importance du respect des droits de l'homme et des droits constitutionnels. La MONUSCO a appuyé un programme de sensibilisation lancé le 1^{er} juillet sur le rôle de l'Inspection générale de la police nationale, qui devra surveiller les unités chargées de la maîtrise des foules au cours de la période électorale. À la suite de l'action de mobilisation de la MONUSCO, le Gouvernement a publié un arrêté ministériel portant sur l'interdiction de l'utilisation d'armes meurtrières dans le cadre du maintien de l'ordre.

67. La Mission a continué d'actualiser ses plans d'urgence pour intervenir en cas de dégradation de la situation, dans le cadre des ressources existantes, tout en tenant compte des limitations du déploiement et de sa présence insuffisante dans l'ouest de la République démocratique du Congo. La MONUSCO prévoit notamment de transférer des civils, du personnel en tenue et des actifs dans des points névralgiques, le cas échéant, dans le cadre des ressources existantes, tout en tenant compte des conséquences que cela aurait sur l'exécution des tâches et les opérations prescrites. La Mission a également actualisé son analyse des risques de violences liées aux élections.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

68. La MONUSCO estime que l'appui qu'elle avait accordé aux opérations menées par les FARDC n'a pas entraîné une augmentation sensible de la menace à laquelle font face le personnel et les installations des Nations Unies : 48 incidents relatifs à la sécurité concernant le personnel des Nations Unies présent dans le pays ont été signalés, dont 16 accidentels. Le 8 juillet, un membre de la MONUSCO a été enlevé près de Katweguru (territoire de Rutshuru) et retenu pendant 12 jours dans de mauvaises conditions de détention avant d'être libéré.

V. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

69. La MONUSCO a continué d'appliquer au niveau du personnel des mesures de prévention et de répression robustes, face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Sur le plan de la prévention, les activités ont consisté à sensibiliser davantage le personnel de la Mission et les populations locales à sa politique de tolérance zéro sur l'exploitation et les atteintes sexuelles au moyen d'une formation et d'une sensibilisation efficaces. Quelque 3 000 membres de populations à haut risque à Bukavu, Bunia, Goma, Mavivi et Uvira ont été sensibilisés aux effets négatifs de

l'exploitation et des atteintes sexuelles. La MONUSCO a organisé 15 évaluations des risques, 35 séances de formation du nouveau personnel, 7 activités de réseaux locaux de dépôt des plaintes à Bukavu, Bunia, Goma, Sake et Uvira et 2 ateliers à Goma et Kinshasa à l'intention du personnel en tenue.

VI. Observations

70. Je suis vivement préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve le processus électoral et par la recrudescence des tensions politiques et les incidents qui en découlent. Je condamne dans les termes les plus énergiques les violences qui ont entaché les manifestations organisées par l'opposition les 19 et 20 septembre et entraîné des pertes en vies humaines et la destruction de biens. Je demande une fois encore à tous les dirigeants politiques et à leurs partisans de s'abstenir de tout nouvel acte de violence susceptible d'exacerber la situation. Je prie instamment les autorités congolaises de faire preuve de retenue dans leurs interventions face aux manifestations et de respecter les principes de la nécessité et de la proportionnalité. Toute personne qui commet des violences ou incite à en commettre doit répondre de ses actes. J'exhorte tous les dirigeants politiques à résoudre leurs différends de manière pacifique et par le dialogue, conformément aux dispositions de la résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. À cet égard, je salue les mesures prises par le Gouvernement, le Facilitateur de l'Union africaine pour le dialogue national et d'autres partenaires internationaux pour débloquent le processus. Je me félicite de la grâce présidentielle accordée ainsi que des arrêtés ministériels publiés par la suite, qui ont entraîné la libération de nombre de militants de la société civile, de défenseurs des droits de l'homme et de personnalités politiques et la reprise des activités de deux organes de presse affiliés à l'opposition, ainsi que de l'engagement pris par le Président en faveur de citoyens militants. J'exhorte le Gouvernement à envisager d'adopter de nouvelles mesures de confiance pour créer des conditions propices à la poursuite du dialogue.

71. Des concertations doivent avoir lieu en permanence. Un dialogue soutenu avec la participation des principales parties prenantes politiques, qui privilégie avant tout l'intérêt supérieur de la nation et du peuple, est la seule façon de parvenir au consensus nécessaire à la tenue d'élections crédibles et d'éviter toute escalade de la tension et de la violence. J'exhorte tous les groupes politiques qui ne se sont pas encore ralliés au processus à jouer un rôle constructif, qui facilite la tenue d'élections crédibles en temps utile.

72. C'est au Gouvernement et aux parties prenantes concernées qu'il incombe en premier lieu de maintenir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et de préserver les acquis obtenus ces dernières années au prix de grands sacrifices. Le peuple congolais a trop souffert. Si la MONUSCO continue d'élaborer et d'examiner régulièrement les plans d'urgence face aux risques politiques et de sécurité liés au processus électoral, toute dégradation grave de la situation nécessiterait une intervention qui irait bien au-delà des capacités de la Mission. Je demande au Gouvernement, aux dirigeants politiques, toutes tendances confondues, et aux partenaires internationaux et régionaux concernés de veiller à ce que les tensions croissantes dans le pays soient désamorçées par des moyens pacifiques et le dialogue. Faire face aux conséquences d'une crise politique majeure, avec toutes les souffrances que cela entraînerait pour la population civile, serait beaucoup plus coûteux que des mesures de prévention promptes et décisives, alors qu'il est encore temps de parvenir à un compromis, de trouver des solutions et d'éviter la violence.

Il est essentiel que tous les dirigeants politiques fassent preuve de sens des responsabilités. L'ONU est prête à soutenir ces efforts et mon Représentant spécial continuera d'associer toutes les parties prenantes à ce processus.

73. Je demeure vivement préoccupé par les informations faisant état d'une augmentation des violations des droits civils et politiques fondamentaux de la part des acteurs étatiques, y compris les violations de la liberté d'expression et de réunion pacifique, droits que confèrent les traités internationaux ayant force contraignante, auxquels la République démocratique du Congo est partie, et qui sont inscrits dans sa constitution. Le respect des droits de l'homme de chacun est au cœur d'un dialogue crédible ouvert à tous. Les habitants doivent pouvoir exprimer leurs points de vue et œuvrer de concert, sans crainte de représailles de la part des forces de sécurité ou des autorités judiciaires. J'engage le Gouvernement à continuer de déférer les auteurs de violations des droits de l'homme devant la justice, conformément à l'engagement pris de mettre un terme à l'impunité.

74. Je demeure également préoccupé par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, tout particulièrement dans le Nord-Kivu où des mesures urgentes doivent être prises pour éviter toute nouvelle dégradation. Je condamne les meurtres barbares qui auraient été commis dans le territoire de Beni par des membres suspectés d'appartenir aux Forces démocratiques alliées. Ces attaques constantes contre des civils, les FARDC et la MONUSCO sont répréhensibles et ont des conséquences dévastatrices pour la population civile. Il est par conséquent impératif que les autorités nationales prennent des mesures politiques musclées et déploient les forces de sécurité pour faire résolument face à la menace que représentent les groupes armés. Je me félicite de l'engagement pris par le Président et les hauts responsables en vue d'un resserrement de la coopération avec les autorités ougandaises et rwandaises pour neutraliser la menace que constituent certains groupes armés. Je suis encouragé par l'amélioration de la coopération établie entre les FARDC et la MONUSCO dans ce domaine.

75. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration est au cœur des activités de maintien de la paix, non seulement pour instaurer la stabilité dans les secteurs touchés par le conflit, mais aussi pour faire disparaître la menace que représentent les groupes armés. Il faut en faire davantage pour fournir aux ex-combattants d'autres moyens de gagner leur vie et les empêcher de reprendre les armes. J'encourage à cette fin une coopération plus étroite entre le Gouvernement, la MONUSCO et la Banque mondiale pour veiller à une transition sans heurt des ex-combattants des camps de réinsertion de Kamina et de Kitona à une phase de réintégration. Je demande au Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour minimiser le risque de nouvelles violences dans les camps ainsi que dans les localités dans lesquelles retournent les ex-combattants.

76. Je remercie mon Représentant spécial adjoint pour la République démocratique du Congo de la direction dont il a fait preuve dans l'exécution du mandat de la Mission. Je remercie également l'ensemble du personnel de la MONUSCO et des institutions spécialisées et des fonds et des programmes des Nations Unies pour leur attachement à la promotion de la paix et de la stabilité dans le pays. J'apprécie à sa juste valeur le travail effectué par l'ensemble des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les partenaires bilatéraux et d'autres partenaires internationaux et régionaux, qui continuent d'apporter un soutien inestimable à la République démocratique du Congo.



Map No. 4412 Rev. 21 UNITED NATIONS
September 2016 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)